

Procédure à suivre pour déclarer une arme à la suite d'une acquisition ou à une location

Liste documents pour acquisition ou location d'une carabine de Biathlon:

A fournir par l'acquéreur:

- Attestation fédérale de pratique sportive du Biathlon à faire remplir par le médecin (téléchargeable sur le site de la FFS)
- Attestation d'autorisation parentale (téléchargeable sur le site de la FFS)
- Licence sportive en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Carte d'identité nationale du futur utilisateur
- Carte d'identité du parent du futur utilisateur
- Certificat de santé psychique
- Déclaration d'Acquisition, vente, cession ou mise en possession d'arme (CERFA)

A fournir par le vendeur, loueur, cèdeur:

- Carte d'identité nationale du propriétaire
- Justificatif d'achat ou de propriété de la carabine

1. Prendre contact avec l'armurerie FOCH à Grenoble
 - Adresse: 62 bd Mar Foch, 38000 GRENOBLE
 - Tel: 04 76 96 51 25
 - Email: contact@foch-armes.fr
2. Convenir d'un rendez-vous où l'ancien et futur propriétaire (donc l'enfant si l'arme est déclarée à son nom ce qui est préférable) doivent être physiquement présents
3. Envoyer tous les documents par email
4. Prévoir un paiement de 50,00€

